



L'ASSEMBLÉE DES MANDATAIRES FNRS DU 17 MARS 2018

Le 17 mars 2018, une assemblée des mandataires FNRS (aspirants, boursiers FRIA, chargés de recherche et permanents) s'est tenue à l'initiative des délégués syndicaux représentant les personnels FNRS au sein de l'organe de concertation et de négociation sociale (OCN) créé au sein du FNRS en 2013.

Malgré un froid de canard ce jour-là, une quarantaine de personnes en provenance des six universités qui accueillent des mandataires FNRS, y ont participé.

Un rappel des domaines de compétences de l'OCN, figurant dans le protocole d'accord du 14 janvier 2013, a été présenté en introduction. Ensuite, le bilan du travail au sein de l'OCN depuis 2013 a été dressé.

Ce qui est acquis :

- pour les mandataires à durée déterminée, le **report des périodes** du mandat lors des arrêts de maladie de plus d'un mois;
- l'octroi du **montant supérieur de la bourse** aux aspirants et boursiers FRIA porteurs d'un diplôme de master 120 crédits, quelles que soient les disciplines;
- la **mensualisation** de la bourse FRIA;
- une plus grande clarté des documents FNRS liés aux statuts des chercheurs par une **relecture collective des règlements** et du contrat d'assurance de groupe pour les mandataires permanents;
- une amélioration du **processus d'évaluation des mandataires permanents**: l'application immédiate de la réforme telle que voulue par les autorités du FNRS a été suspendue et il a été convenu d'attendre la consultation des chercheurs effectuée par le banc syndical de l'OCN et le report de la réforme du 1er janvier 2015 au 1er janvier 2016; et, en conséquences, la suppression des experts étrangers anonymes dans la première phase de l'évaluation, l'introduction de trois catégories dans l'évaluation pour freiner les avis trop tranchés, le droit de réponse du chercheur en cas d'avis réservé ou négatif, la mise en place d'une procédure d'encadrement s'étendant sur cinq ans, la prise en compte dans l'évaluation de toute la carrière ainsi que de toutes les tâches du chercheur; la suppression des termes « compétitifs » et la réinsertion de termes plus professionnels (ainsi « l'activité » contre « la productivité » par exemple); le dépôt du rapport quinquennal en début d'année et non en fin d'année. Un contrôle annuel des résultats de l'évaluation quinquennale est effectué au sein de l'OCN et une évaluation de la procédure actuelle aura lieu en 2020.

Les résultats de l'évaluation des mandataires permanents pour 2016: sur 68 dossiers, 64 OUI, 4 OUI avec réserves devenus OUI; pour 2017: sur 60 dossiers, 58 OUI, un licenciement et un NON.

Ce qui n'est pas obtenu (pour l'instant !):

- lors de la procédure d'encadrement du permanent évalué négativement, la présence d'une personne de son choix;
- l'attribution de frais de fonctionnement pour tous les mandataires permanents;
- la diminution du délai pour la promotion de « chercheur qualifié » à « maître de recherche » et la création d'un grade supplémentaire au-delà du grade de directeur de recherche;
- un accord concernant l'intégration (ou le « rapatriement ») plus systématique des permanents dans le personnel académique des universités.

Les principales interventions lors du débat

- Il a été fortement souligné que les propositions de modifications des règlements des mandataires doivent être soumises à négociation au sein de l'OCN. Pour les autorités du FNRS, il y a pour l'instant un engagement à informer l'OCN de ces modifications ! Or, ce n'est évidemment pas cela qui est prévu dans le protocole d'accord!
- A propos de l'évaluation des mandataires :
 - *L'évaluation est davantage celle d'un projet plutôt que celle de la carrière des mandataires permanents ;*
 - *Cette évaluation est-elle nécessaire ? Qu'est-ce que cela induit comme comportement au travail de la part des mandataires permanents ?*
 - *Une personne indique qu'il faut évidemment tenir compte des maternités dans cette évaluation, ainsi que des maladies de longue durée ; voire aussi d'une maladie lourde d'un membre de la famille proche ; comme aussi du parcours de personnes qui repartent à zéro dans une autre direction de recherche, en cours de la carrière.*
- Deux notes de boursières ont été transmises comportant des propositions relatives à la différence de montants entre les bourses « FRESH/FRIA » et la bourse d'aspirant; au paiement rétroactif des trois mois de salaire en début de bourse FRESH/FRIA, qui sont souvent perdus; à l'absence de pécule de vacances pour les boursiers FRESH/FRIA; et, plus généralement, aux difficultés autour du congé de maladie et du congé pré ou post natal.
- L'obtention d'une liste des mandataires du FNRS n'est toujours pas acquise. Pourtant, il est indispensable de disposer de cette liste complète et à jour, particulièrement lorsqu'il faut organiser une assemblée comme celle du 17 mars!
- La visibilité de l'OCN, de ses compétences et de ses travaux sur le site du FNRS constitue une autre difficulté, malgré la disposition du règlement intérieur de l'OCN qui indique que « tous les actes, annexes et documents seront hébergés sur le site intranet du FNRS... ». Pour l'instant, ce point est toujours en souffrance.

LE REFINANCEMENT 2018 EST ANNONCÉ !

En application du décret voté en 2016 prévoyant un refinancement de l'enseignement supérieur au cours des années 2016 à 2019 (Droit de savoir 164, p.9 et 167, p.2), le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait adopter d'ici peu le décret-programme 2018 confirmant le déblocage de la tranche 2018, la plus importante, en faveur des universités (65%) et des hautes écoles (35%). 4 millions d'euros seraient budgétés pour la partie fixe de l'allocation et 9 millions d'euros pour la partie variable. Parallèlement, un projet de décret réformant le financement des hautes écoles sera prochainement soumis

au vote parlementaire. Le FNRS bénéficie également d'un refinancement, à hauteur de 8 millions d'euros, afin de renforcer les moyens matériel et humain des équipes déjà existantes et favoriser la coopération internationale. Des financements sont prévus pour assurer les activités du comité « femmes et sciences » et pour l'organisation de la 2^e session de l'examen d'entrée en sciences médicales et dentaires. Les organisations syndicales ont accueilli ces confirmations des engagements antérieurs avec satisfaction.